

**COUPE DU MONDE FIM
DES
COURSES SUR SABLE
RÈGLEMENT PROVISOIRE**

ÉDITION 2023

14.11.2022

FEDERATION INTERNATIONALE DE MOTOCYCLISME (FIM)

11, route Suisse CH - 1295 MIES

Tel : +41-22-950-95-00

www.fim-moto.com

ctt@fim.ch

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|-------|---|----|
| 1. | GÉNÉRALITÉS | 6 |
| 1.1. | Coupe du Monde FIM des Courses sur sable | 6 |
| 1.2. | Manifestations | 7 |
| 1.3. | Formats de la Manifestation | 8 |
| 1.4. | Critères pour la Coupe du Monde FIM des Courses sur Sable | 9 |
| 1.5. | Courses Annexes | 9 |
| 2. | ENGAGEMENT, COUREURS ET EQUIPES | 10 |
| 2.1. | Règlement Particulier | 10 |
| 2.2. | Conditions d'Engagement | 10 |
| 2.3. | Assurance Responsabilité Civile (RC) (Art. 110.1.1 du Code Sportif) | 12 |
| 2.4. | Age des Coureurs | 12 |
| 2.5. | Plaques | 12 |
| 2.6. | Equipements des Coureurs | 13 |
| 2.7. | Nom de famille / Numéro de départ du coureur | 14 |
| 2.8. | Publicité | 14 |
| 2.9. | Comportement du Coureur et aide à celui-ci | 14 |
| 3. | OFFICIELS ET PROCEDURES | 16 |
| 3.1. | Généralités | 16 |
| 3.2. | Officiels détenteurs d'une licence FIM | 16 |
| 3.3. | Juridiction | 17 |
| 3.4. | Jury International FIM | 17 |
| 3.5. | Le Président du Jury International FIM | 18 |
| 3.6. | Le deuxième membre du Jury FIM | 19 |
| 3.7. | Le troisième membre FMNR du Jury | 19 |
| 3.8. | Directeur de Course | 19 |
| 3.9. | Directeur technique FIM (optionnel) | 20 |
| 3.10. | Commissaire Technique | 20 |
| 3.11. | Commissaire environnement | 21 |
| 3.12. | Chef du Service médical (CMO) | 21 |
| 3.13. | Représentant CTT | 21 |
| 3.14. | Commissaires de piste | 21 |
| 3.15. | Chef Commissaire des drapeaux FIM (optionnel) | 22 |
| 3.16. | Chef Marshals des drapeaux (optionnel) | 23 |

| | | |
|-------|---|----|
| 3.17. | Procès-verbaux des réunions du Jury International | 23 |
| 3.18. | Publications des décisions | 24 |
| 4. | MOTOCYCLES, CATEGORIES, CLASSES ET SPECIFICATIONS | 24 |
| 4.1. | Motocycles, catégories et classes | 24 |
| 4.2. | Plaques numéros | 25 |
| 4.3. | Caméras embarquées | 26 |
| 5. | DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION | 26 |
| 5.1. | Signaux officiels | 26 |
| 5.2. | Vérifications administratives | 28 |
| 5.3. | Vérifications techniques | 28 |
| 5.4. | Contrôle du circuit | 29 |
| 5.5. | Parc d'assistance | 30 |
| 5.6. | Stands de ravitaillement | 30 |
| 5.7. | Assistance - Réparations | 31 |
| 5.8. | Briefing avec les coureurs | 31 |
| 5.9. | Essais chronométrés : | 31 |
| 5.10. | Tour de reconnaissance | 31 |
| 5.11. | Procédure de départ | 32 |
| 5.12. | Courses | 32 |
| 5.13. | Procedure « Stop and Go » | 34 |
| 6. | APRÈS LA COURSE | 34 |
| 6.1. | Parc fermé d'arrivée | 34 |
| 6.2. | Vérification technique finale | 34 |
| 6.3. | Résultats | 34 |
| 6.4. | Cérémonie de remise des prix | 37 |
| 6.5. | Règles environnementales | 37 |
| 6.6. | Réclamations / Appels | 38 |

RESPONSABILITÉS ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Tous les coureurs, équipes, officiels et autres parties participant à la Coupe du Monde FIM des Courses sur Sable s'engagent, en leur propre nom, celui de leurs employés et agents, à respecter toutes les dispositions du/ (des) :

1. Code Sportif FIM
2. Règlements de Courses sur Sable FIM
3. Règlements Techniques Courses sur Sable FIM
4. Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM
5. Code de l'Environnement FIM
6. Code Médical FIM
7. Code Antidopage FIM
8. Code d'Ethique FIM

tels que complétés et modifiés périodiquement (ci-après désignés collectivement sous la dénomination « Règlements »).

Il incombe à chaque concurrent et/ou chaque équipe de s'assurer que toutes les personnes concernées par leur engagement respectent en tout temps les Règlements de la Coupe du Monde FIM des Courses sur Sable.

Toute personne concernée de quelque manière que ce soit par un motorcycle/SSV inscrit, ou présente à quelque titre que ce soit dans la zone de contrôle technique et administratif ainsi que le bivouac, doit en tout temps au cours de la manifestation porter un laissez-passer approprié.

Des actions, jugées par les officiels responsables comme étant contraires aux Règlements de la Coupe du Monde FIM des Courses sur Sable ou jugées comme étant déloyales ou allant à l'encontre des meilleurs intérêts du sport ou de la manifestation en question, sont sujettes à des mesures disciplinaires comme prévu par le Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM.

L'interprétation du présent règlement et du RP est de la compétence de la CTT (voir art. 4 du Code Sportif FIM). Toute autre question non prévue dans ces derniers sera sujette à l'interprétation du Jury International FIM.

Les Règlements FIM peuvent être traduits dans d'autres langues, mais c'est le texte anglais qui prévaudra en cas de conflit concernant son interprétation.

Toute référence au genre masculin dans ces documents est faite uniquement afin de simplicité, et fait également référence au genre féminin sauf lorsque le contexte l'exige autrement.

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Coupe du Monde FIM des Courses sur sable

La Coupe du Monde FIM des Courses sur Sables est organisée selon les règles des Règlements de la Coupe du Monde FIM des Courses sur Sables et le Code Sportif FIM.

Une Coupe du Monde FIM des Courses sur Sable et Trophées se disputent chaque année, et comprend les catégories et classes suivantes :

- Coupe du Monde des Courses sur Sable, Moto (jusqu'à 450 cc)
- Coupe du Monde des Courses sur Sable, Moto Junior1 (jusqu'à 125 cc)
- Coupe du Monde des Courses sur Sable, Moto Junior2 (jusqu'à 250 cc)
- Coupe du Monde des Courses sur Sable, Quad
- Coupe du Monde des Courses sur Sable, Quad Junior (jusqu'à 550 cc)
- Coupe du Monde des Courses sur Sable, Vintage
- Coupe du Monde des Courses sur Sable, SSV
- Trophée Féminins
- Trophée Vétérans

Format :

La Coupe du Monde FIM des Course sur Sable se déroule sur une Série des Manifestations Qualificatives ainsi que d'une Finale.

La Coupe du Monde FIM des Courses sur Sable devra se dérouler sur un circuit composé à plus de 90 % de sable. Elle pourra comporter 2 types d'épreuves :

A. Endurance des Sables

Moto

1 moto / 1 pilote sur une manche ;

Durée : selon l'organisateur. Cette information doit être spécifiée dans le Règlement Particulier.
Durée maximum 3 h ;

Junior 1&2

1 moto / 1 pilote sur une manche ;

Durée : selon l'organisateur. Cette information doit être spécifiée dans le Règlement Particulier.

Quad

Quad / 1 pilote sur une manche ;

Durée : selon l'organisateur. Cette information doit être spécifiée dans le Règlement Particulier.
Durée maximum 2 h 30 mn ;

SSV

Durée : selon l'organisateur. Cette information doit être spécifiée dans le Règlement Particulier.
Durée maximum 2 h 30 mn ;

B. Cross des sables

Moto

Durée : 2 ou 3 manches ; durée minimum de 20 minutes par manche, le cumul des 3 manches ne saurait excéder la durée de 3 h. Cette information doit être spécifiée dans le Règlement Particulier.

Junior 1&2

Durée : 3 manches de 15 à 20 minutes selon l'organisateur. Cette information doit être précisée dans le Règlement Particulier.

Quad

Durée : 1 à 3 tours ; durée minimale de 20 minutes par tour ; Le cumul des 3 manches ne peut excéder la durée de 2h30.

SSV

Durée : 1 à 3 manches ; durée minimum de 20 minutes par manche ; Le cumul des 3 manches ne saurait excéder la durée de 2 h 30 mn.

1.2. Manifestations

Les manifestations de la Coupe du Monde FIM de Courses sur Sable doivent être inscrites au Calendrier FIM.

Ces manifestations doivent être organisées sur des circuits qui seront approuvés par la FIM et se conformer aux Règlements FIM.

Une manifestation peut être annulée, déplacée à un autre lieu ou date et/ ou remplacée par une autre manifestation.

Aucune manifestation ne peut être organisée sans que les organisateurs aient fourni toutes les autorisations légales nécessaires.

Les organisateurs ont la responsabilité de fournir toutes les installations et le personnel afin d'assurer un déroulement sûr, efficace et sans heurts de la manifestation.

L'assurance responsabilité civile entrera en vigueur deux jours avant le début des essais et prendra fin deux jours après la dernière course de la manifestation.

La manifestation se déroule sur trois jours, généralement les vendredi, samedi et dimanche, mais cela peut varier en fonction de la manifestation. Pour des raisons de simplification, ce principe est maintenu dans ces Règlements.

Les manifestations commencent au moment des vérifications techniques et sportives et sont terminées quand les formalités suivantes ont eu lieu :

- Les résultats finaux ont été approuvés par le Jury Internationale FIM ;
- Tous les délais pour déposer des réclamations/appels sont écoulés ;
- Tous les contrôles techniques, sportifs et antidopage ont été effectués.

Si une réclamation a été déposée, les résultats ne seront pas officiels tant qu'une décision n'aura pas été prise par le Jury Internationale FIM.

Tous les Officiels, Commissaires et l'Equipe Médicale doivent rester au circuit, complètement opérationnels – à la disposition du Jury Internationale FIM jusqu'à la fin du temps prévu pour déposer une réclamation/appeal.

1.3. Formats de la Manifestation

1.3.1 Format recommandé des courses Endurance sur sable

Vendredi après-midi : course pour le Vintage (le cas échéant)

Samedi matin : course pour les Juniors

Samedi après-midi : course pour les Quads

Dimanche matin : course pour les Motos

Dimanche après-midi : course pour les SSV (le cas échéant)

1.3.2 Format des courses pour le Cross-sable :

L'entrée en grille s'effectuera selon les essais chronométrés.

Les courses motos se déroulent sur deux manches de qualification avec une finale par catégorie.

Les points de la Coupe du Monde seront attribués selon le classement de la finale. Une consolante sera organisée pour les non-qualifiés à la finale.

Les courses de Quads, Vétérans, Juniors se déroulent sur 3 manches.

1.4. Critères pour la Coupe du Monde FIM des Courses sur Sable

Les classements Coupe du Monde FIM ne seront considérés comme définitifs qu'au terme du délai de réclamation et d'appel, et lorsque les réclamations et appels éventuels auront fait l'objet d'une décision et qu'une décision finale aura été prise par l'organe compétent.

Toutes les manifestations comptant pour la Coupe du Monde FIM correspondant seront prises en considération. Toutefois, la Commission Tout-Terrain (CTT) peut, dans des circonstances exceptionnelles, prendre une décision s'écartant de ce principe.

Pour la première manifestation de la Coupe du Monde FIM : le classement provisoire sera identique au classement général de la manifestation en question.

A partir de la deuxième manifestation de la Coupe du Monde FIM, les coureurs seront classés selon le nombre total de points qu'ils auront marqués.

En cas d'ex æquo au classement provisoire, le nombre de meilleures places sera pris en considération.

S'il y a toujours un ex æquo, les points marqués dans la dernière Course détermineront alors la place dans le classement provisoire.

Le vainqueur de la Coupe du Monde FIM est le coureur qui a obtenu le plus de points dans toutes les Courses du Coupe de la Monde FIM, indépendamment du nombre de Courses qu'il a terminées.

En cas d'ex æquo au classement final de la Coupe du Monde FIM, les mêmes conditions que pour le classement provisoire seront appliquées afin de déterminer le vainqueur du Coupe et le classement des coureurs ex æquo.

1.5. Courses Annexes

Lors d'une manifestation de Coupe du Monde FIM des Courses sur Sable, des courses annexes peuvent être autorisées.

Toutefois, ces courses annexes, ainsi que toute autre activité comme l'utilisation du circuit par des véhicules pendant la manifestation, y compris des démonstrations ou présentations, doivent toujours être autorisées préalablement par la FIM.

L'autorisation de la FIM n'implique pas, ni comprend une implication et ou responsabilité pour ces courses annexes et/ou autres activités qui ne se déroulent pas sous l'égide et la responsabilité de la FIM.

La priorité doit en tout temps être donnée au programme de la Coupe du Monde FIM des Courses sur Sable.

Si nécessaire, le Jury Internationale FIM peut modifier les horaires de ces courses annexes et/ou

autres activités ou les annuler.

2. ENGAGEMENT, COUREURS ET EQUIPES

2.1. Règlement Particulier

Le Règlement Particulier doit être publié dans une des deux langues officielles de la FIM et doit être approuvé par la FMNR et la FIM. Une copie doit être envoyée à l'Administration FIM au plus tard 2 mois avant la date de la manifestation pour obtenir l'approbation de la FIM. Dès que le RP sera approuvé, il sera publié sur le site Internet de la FIM. Dès son approbation, la FMNR et l'organisateur doivent également publier ce RP sur leurs sites respectifs.

Le Règlement Particulier (RP) doit comprendre toutes les informations additionnelles et tous les détails relatifs à une manifestation particulière qui ne sont pas stipulés dans les Codes, Annexes et Règlements FIM.

Le RP ne doit en aucun cas être en contradiction avec les Codes, les Annexes et les Règlements FIM.

Le RP doit être conforme au Règlement Particulier type établi par la CTT

Aucune modification ne peut être apportée au RP après l'approbation de la FIM ou de la FMNR et après la date d'ouverture des inscriptions. Toutefois, dans des cas exceptionnels, le Jury International FIM et, dans le cas où il n'est pas encore désigné, la FMNR, peut autoriser une modification, pour autant qu'elle soit ensuite approuvée par Jury International FIM et portée à la connaissance de toutes les personnes concernées.

Toutes les éventuelles modifications ou dispositions supplémentaires seront annoncées par des additifs, datés, numérotés et signés. Ces additifs feront partie intégrante du Règlement Particulier et seront affichés au tableau officiel d'affichage. Ils seront également communiqués dans les délais les plus brefs directement aux équipes.

Le RP doit ensuite être ratifié par le Jury Internationale lors de sa première réunion.

2.2. Conditions d'Engagement

Afin d'être engagés dans une manifestation de la Coupe du Monde FIM des Courses sur Sable, les coureurs doivent :

- a) Être en possession de la licence Coupe du Monde FIM des Courses sur Sable appropriée (voir également Art. 2.3 « Age des Coureurs » et Code Sportif FIM, l'Art. 70.2.1 « Licence FIM de coureur, de passager et pour équipes »). Les FMN ont la responsabilité d'informer la FIM chaque fois qu'elles ont suspendu un coureur ou retiré sa licence. Dans ce cas, la FMN concernée doit retirer l'autorisation de départ du coureur en question ;
- b) Avoir l'autorisation de leur FMN (uniquement pour les coureurs qui ne sont pas couverts par le Programme d'Assurance FIM) ;
- c) Avoir soumis une demande d'engagement avant la date de clôture des engagements.

Coupe du Monde FIM des Courses sur Sable

Toute personne qui désire participer à une manifestation doit adresser au Secrétariat de l'organisateur le bulletin d'engagement signé et accompagné du montant des droits d'engagement qui sera majoré de 100% pour les concurrents refusant la publicité des organisateurs. Le montant des droits d'inscription doit être précisé au RP.

Les coureurs peuvent s'inscrire pour une ou plusieurs manifestations, toujours en utilisant la procédure d'engagement officielle de la Coupe du Monde FIM. Toutes les informations relatives au coureur, à l'équipe et à la marque du motorcycle doivent être mentionnées.

Des inscriptions provisoires peuvent être faites par courrier électronique à l'organe compétent mais doivent toujours être confirmées par le bulletin d'engagement officiel dûment complété en ligne.

Les bulletins d'inscription doivent être rédigés dans les langues officielles de la FIM et l'art. 60.5 du Code Sportif FIM doit y être mentionné.

Il est recommandé qu'une inscription provisoire mentionne les informations suivantes :

- Numéro IMN, FMNR, date et lieu de la manifestation à laquelle le coureur désire s'inscrire ;
- Classe ;
- Nom et prénom du coureur ;
- La FMN du coureur ;
- Le numéro de la licence Coupe du Monde FIM des Courses sur Sable du coureur (si la licence a déjà été émise) ;
- La date de naissance et la nationalité du coureur ;
- Le motorcycle et l'équipe du coureur.

Les coureurs peuvent être tenus de signer un bulletin d'engagement individuel lors des contrôles administratifs.

La FMN qui a délivré la licence, la FMNR ou l'organisateur peut refuser un engagement pour juste motif. La notification écrite et motivée du refus doit être envoyée au requérant au plus tard 72 heures après le délai de clôture des inscriptions. Dans le même délai, la notification doit parvenir à l'Administration FIM et à toutes les FMN ayant des concurrents qui ont envoyé leur inscription.

La CTT peut révoquer un refus d'engagement émanant de la FMNR ou de l'organisateur, si elle estime le refus non fondé.

2.3. Assurance Responsabilité Civile (RC) (Art. 110.1.1 du Code Sportif)

L'organisateur d'une manifestation de Championnat, Prix FIM doit fournir à l'Administration de la FIM au plus tard 20 jours avant l'épreuve, une copie de la police d'assurance rédigée en anglais ou français couvrant sa propre responsabilité et celle de tous les participants, constructeurs, concurrents, passagers, sponsors et officiels en cas de dommage causé à des tiers au cours d'une manifestation ou pendant les essais. La police d'assurance doit également couvrir toute responsabilité éventuelle de la FIM à l'égard des tiers.

La couverture obligatoire minimale d'assurance RC, qui ne doit pas être inférieure aux normes minimales prévues par la législation nationale du pays dans lequel se déroule la manifestation en question, est fixée régulièrement par le Conseil de Direction et publiée dans l'Annuaire FIM.

L'assurance responsabilité civile entrera en vigueur deux jours avant le début des essais officiels et prendra fin deux jours après le dernier jour de course.

2.4. Age des Coureurs

Des licences FIM Coupe du Monde de coureur ne sont délivrées que lorsque le coureur a atteint l'âge minimum (selon Code Médicale Art. 09.2), comme indiqué ci-dessous :

Coupe du Monde FIM de Course sur Sable - Moto : min. 18 ans ;

Coupe du Monde FIM de Course sur Sable - Vétérans : min. 38 ans ;

Coupe du Monde FIM de Course sur Sable – Junior1 : jusqu'à 125cc 2 temps : min. 13 ans ; max.17 ans ;

Coupe du Monde FIM de Course sur Sable – Junior2 : jusqu'à 250cc 4 temps : min.15 ans ; 17 ans maximum ;

Coupe du Monde FIM de Course sur Sable - Quads : min. 18 ans ;

Coupe du Monde FIM de Course sur Sable - Quads Junior : min. 15 ans maximum 17 ans ;

La limite d'âge minimum débute à la date de l'anniversaire du coureur et doit être atteinte au moment des premières vérifications techniques de la manifestation en question.

2.5. Plaques

Les pilotes sont tenus d'équiper leur machine de plaque de la couleur correspondante à leurs catégories, sauf dans le cas où l'organisateur les fournit.

Les numéros seront noirs pour les plaques à fond jaunes ou blanches. Les numéros seront blancs pour les plaques à fond roses ou bleues.

Les motos devront être équipées de 3 plaques (1 frontale et 2 latérales).

Les Quads devront être équipés de 2 plaques (1 frontale et 1 sur support arrière (type bavette)).

Le SSV doit être équipé de 2 plaques latérales.

Pour plus de détails, veuillez-vous référer à l'art. 4.2 du présent Règlement Sportif et des Règlements Techniques FIM des Courses sur Sable.

2.6. Equipements des Coureurs

Le casque, la protection des yeux, l'équipement et vêtements de protection doivent être conformes aux Règlements Techniques Courses sur Sable FIM (Art. 01.65, 01.67).

Bien que la FIM approuve des matériaux, elle ne souscrit pas ou ne se porte garant pour certains produits ou fabricants.

Lors de chaque séance d'essais, qualification, warm-up, tour de reconnaissance ou course, les coureurs doivent porter l'équipement suivant :

Casques

Les casques doivent être marqués avec l'une des marques des normes internationales indiquées dans les Règlements Techniques Courses sur Sable FIM.

Protection des yeux

Des lunettes doivent être portées durant toute compétition sur la piste (séance d'essais, qualification, warm-up, tour de reconnaissance ou course). Cependant, en cas de conditions de course défavorables, les coureurs peuvent enlever leurs lunettes mais il est fortement recommandé de s'en procurer une nouvelle paire dans la pit lane ou la "goggle exchange lane" lors du tour suivant.

Équipement et vêtements de protection

Cet équipement comprend mais n'est pas limité à : des bottes, des gants, un pantalon, un maillot, une protection totale du haut du corps (devant et derrière), non-modifiée. Des gants doivent être portés au départ de chaque séance d'essais, qualification, tour de reconnaissance ou course.

Airbags

Il est fortement recommandé aux coureurs de porter un airbag éligible à la compétition. Pour plus de détails, veuillez-vous référer à l'art. 65.01.1 du Règlement Technique FIM des Courses sur Sable.

Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux Règlements Techniques FIM des Courses sur Sable.

2.7. Nom de famille / Numéro de départ du coureur

Les coureurs doivent porter un numéro de départ au dos conformément aux Règlements FIM Courses sur Sable et des Règlements Techniques Courses sur Sable.

Le numéro du coureur doit apparaître au dos de son maillot. Le numéro sur le maillot doit être le même que celui qui a été attribué au coureur pour la manifestation.

Le nom de famille du coureur doit apparaître dans la région de l'épaule de son maillot.

Si une protection dorsale est portée sur le maillot, le nom de famille et le numéro doivent apparaître sur la protection dorsale (mêmes principes que pour le maillot).

Le nom et le numéro doivent être de couleurs contrastées par rapport à la couleur du maillot entourant le positionnement du nom/numéro. Le contour du nom et du numéro est autorisé. La couleur du contour doit être en contraste avec la couleur du maillot/protection dorsale ainsi qu'avec la couleur du nom/numéro.

Les organisateurs sont libres d'attribuer les numéros aux concurrents. Cependant, ils doivent, dans la mesure du possible, donner à un concurrent le même numéro de départ que ce concurrent a déjà porté s'il a participé précédemment à une autre manche dans la saison de la Coupe du Monde FIM des Course sur Sable.

2.8. Publicité

Il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leurs motos/SSV pour autant que celle-ci :

- a) soit autorisée par les règlements de la FIM et la législation des pays traversés ;
- b) ne soit pas contraire aux bonnes mœurs et coutumes ;
- c) n'empiète pas sur les endroits réservés aux plaques-numéros et sur les exigences de l'organisateur, telles que décrites dans le RP.

La publicité obligatoire des organisateurs devra être conforme à la législation des pays traversés ainsi qu'à la réglementation FIM.

2.9. Comportement du Coureur et aide à celui-ci

A tout instant, les coureurs doivent se conformer aux dispositions des Règlements FIM.

Afin de garantir la sécurité des autres coureurs, des membres d'équipe, des officiels et des spectateurs ou toute autre personne impliquée dans la manifestation, un coureur doit être physiquement et mentalement en état de contrôler son motocycle.

Le coureur doit rapporter au CTT tout trouble médical ou blessure masqué qu'il pourrait avoir.

À tout moment pendant la manifestation, à la demande du Directeur Technique, les coureurs doivent se présenter ou présenter leur(s) motorcycle(s) et/ou équipement(s) au contrôle technique.

À tout moment pendant la manifestation, le coureur sera responsable de maintenir son motorcycle en conformité avec les règlements.

Tout comportement antisportif, agressif ou imprudent d'un coureur ou des membres de son équipe et/ou son entourage envers d'autres concurrents, mécaniciens, personnel d'équipe et officiels ou d'autres participants (personnel de l'organisateur ou du promoteur, personnel médical, presse, public etc.) sur ou hors de la piste pourra être sanctionné par le Jury Internationale FIM.

Un coureur peut être tenu responsable des actions des membres de son équipe.

Il est interdit aux coureurs et membres d'équipes de conduire un véhicule motorisé et/ou vélo sur la piste en-dehors des heures des séances d'essais/ de qualification officielles et courses.

Un coureur doit obéir aux signaux officiels par drapeau et aux panneaux qui communiquent des instructions.

Les coureurs sont responsables d'être au courant de toutes les informations données dans le briefing électronique aux coureurs qui leur sera envoyé à l'adresse e-mail fournie par eux-mêmes et/ou de tout autre briefing des coureurs organisé pendant la manifestation. Par conséquent, les coureurs sont également responsables de fournir leur adresse e-mail personnelle correcte et doivent veiller à ce que des e-mails puissent leur être envoyés.

Il est recommandé que tout bijou corporel soit scotché ou enlevé durant la compétition sur la piste.

L'utilisation d'un portable pour musique est interdite durant la compétition sur la piste.

Pendant la manifestation, un coureur doit toujours manifester sa volonté de défendre ses chances. Sinon, il ne sera pas autorisé à poursuivre la compétition et est passible d'une sanction.

Les coureurs qui ne roulent pas au niveau de la compétition peuvent être exclus de la manifestation par le Jury Internationale FIM.

Les coureurs doivent rouler d'une manière responsable qui ne mette pas en danger les autres compétiteurs, mécaniciens, personnel de l'équipe et officiels ou autres participants (personnel de l'organisateur ou du promoteur, personnel médical, presse, public, etc.) sur ou hors de la piste. Rouler de manière irresponsable pourra être sanctionné par le Jury Internationale FIM.

Les coureurs doivent obéir à tous les signaux et instructions officiels qui leur sont donnés sinon ils pourront être sanctionnés par la Jury Internationale FIM.

Les coureurs doivent toujours commencer les Essais Libres/Essais Chronométrés et le Warm-up depuis la pit lane. Les coureurs seront alignés de manière échelonnée en deux lignes dans leur ordre d'arrivée dans la pit lane. Il est interdit de passer devant les autres. Les coureurs quittent la pit-lane pour leur séance d'essais/Warm-Up un par un sans dépasser un autre coureur avant d'arriver sur la piste.

3. OFFICIELS ET PROCEDURES

3.1. Généralités

La manifestation est contrôlée par un Jury International FIM composé conformément aux dispositions de l'art. 50.1 du Code Sportif FIM.

La FIM et les FMN nomment des officiels et demeurent garantes de leur aptitude et de leur intégrité pour une fonction dûment justifiée. Ces officiels doivent être détenteurs de la licence FIM valable pour la discipline et la fonction concernées.

Un officiel ne peut pas être concurrent, mécanicien, sponsor, assistant ou promoteur dans la manifestation en question.

Le Directeur de Course doit présenter au Président du Jury FIM une liste de tous les Officiels dont le numéro de licence, nationale ou internationale doit être mentionné. Les personnes sur cette liste constitueront des Juges de Fait.

Tous les Officiels doivent rester opérationnels et disponibles avec tout l'équipement en place, jusqu'à la fin de la période prévue pour formuler une réclamation/un appel.

3.2. Officiels détenteurs d'une licence FIM

Tout officiel ci-dessous, lorsqu'il est en fonction à des manifestations comptant pour les Coupes du Monde Course sur Sable doit être détenteur de la licence adéquate d'officiel de la FIM valable pour l'année en cours :

- Président du Jury Internationale FIM, les Membres du Jury Internationale FIM ;
- Commissaire FMNR ;
- Directeur de Course et son assistant (le cas échéant) ;
- Directeur Technique FIM (le cas échéant) ;
- Délégué Technique FIM (if nominated) ;
- Chef Commissaire Technique FMNR (licence senior) et son assistant (le cas échéant) ;
- Chef Commissaire de Drapeau ;
- Chef Chronométréur ;

- Commissaire Environnement FMNR ;

3.3. Juridiction

A l'exception du Jury International FIM, tous les détenteurs de licences et de laissez-passer FIM, les officiels et leurs adjoints ainsi que toute autre personne impliquée dans la manifestation sont soumis à l'autorité du Directeur de Course.

3.4. Jury International FIM

Le Président du Jury et le deuxième membre du Jury (optionnel) sont nommés par la FIM.

Le troisième membre du Jury est nommé par la FMNR et titulaire de la Licence FIM CTT.

Si les deux membres du Jury nommés par la FIM sont empêchés d'arriver à temps à la manifestation, la FIM prendra une décision quant à leur remplacement.

Dans le cas où un membre du Jury est empêché d'arriver, le Président du Jury aura voix prépondérante.

Dans le cas où le Jury International FIM est composé de 2 membres seulement, le Président du Jury FIM aura voix prépondérante.

Le Jury International FIM exerce le contrôle suprême des manifestations, par rapport à l'application des Codes FIM, des règlements FIM et du RP, qu'il doit ratifier. Par conséquent, les Membres du Jury sont uniquement responsables envers la FMNR et/ou la FIM. Ils sont responsables de l'application en bonne et due forme des règles sportives lors de la manifestation, où ils ont une fonction de supervision et disciplinaire.

Le Jury International FIM n'a aucune responsabilité dans l'organisation de la manifestation.

Le Jury International FIM est le seul organe disciplinaire compétent pour statuer sur toute réclamation pouvant survenir au cours de la manifestation.

Le Jury International FIM prononce des sanctions selon les dispositions du Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM

Les décisions du Jury International FIM sont prises à la majorité simple. En cas d'ex aequo, le Président aura une voix prépondérante.

Toutes les décisions du Jury International FIM nécessaires au déroulement de la manifestation ainsi que les résultats doivent être publiés dans les délais les plus brefs et dans les langues officielles de la FIM.

3.5. Le Président du Jury International FIM

Il doit s'assurer que les décisions du Jury International FIM sont conformes aux règles du Code Sportif FIM, aux réglementations publiées par la FIM et au Règlement Particulier de la manifestation.

Il convoquera une réunion du Jury International FIM au début de la manifestation et lors de cette réunion, le Jury International FIM approuvera et/ou contrôlera les questions suivantes :

- Le cas échéant, les modifications au RP après l'ouverture des engagements en veillant à ce que celles-ci soient dûment notifiées à tous les concurrents et participants engagés ;
- Le rapport du Directeur de Course constatant que tous les concurrents engagés sont en possession de leur licence respective, de même que tous les officiels ayant une responsabilité dans le déroulement de la manifestation ;
- Le rapport du Directeur de Course stipulant les dispositions prises en vue d'un déroulement régulier de la manifestation ;
- Les normes de sécurité de la manifestation ;
- Tout changement aux mesures de sécurité proposé par les concurrents ;
- L'autorisation officielle des autorités locales pour la réalisation de la manifestation et de la couverture d'assurance responsabilité civile de l'organisateur, conformément à l'art. 110.1.1 du Code Sportif FIM.

Le Président du Jury FIM a le droit d'inviter des personnes aux séances du Jury, si cela est approprié pour la manifestation.

A la fin de chaque journée de course, le Président du Jury FIM pourra convoquer une réunion du Jury International FIM pour entendre le rapport du Directeur de Course et de tout autre officiel concerné. Le Président doit signer, avec le Directeur de Course, les classements officiels de la manifestation ; il doit également signer avec le Secrétaire au Jury tous les procès-verbaux des séances.

A la fin de la manifestation, le Président du Jury FIM doit envoyer les documents suivants par voie électronique à l'Administration FIM dans les 72 heures suivant la fin de la manifestation :

- son rapport (en utilisant le formulaire officiel)
- les résultats (selon le formulaire officiel)
- son dossier complet, PV séances, décisions motivées relatives aux réclamations interjetées et, le cas échéant, les cautions retenues, copie du certificat d'assurance responsabilité civile, etc.

3.6. Le deuxième membre du Jury FIM

Il doit aider le Président du Jury FIM à remplir sa tâche.

Il doit remplir son devoir au sein du Jury International FIM en cas d'action disciplinaire ou d'arbitrage.

3.7. Le troisième membre FMNR du Jury

Il doit assister le Président du Jury FIM avec sa connaissance de son pays.

Il doit remplir son devoir au sein du Jury International FIM en cas d'action disciplinaire ou d'arbitrage.

Il doit représenter sa FMNR.

3.8. Directeur de Course

Le Directeur de Course est chargé de l'application du règlement pendant le déroulement de la manifestation qui sera sous le contrôle d'un Jury International FIM composé en conformité avec le Code Sportif de la FIM.

Le Directeur de Course est responsable de la conduite et du bon déroulement de la manifestation. Il ne peut pas être membre votant du Jury International. Ses tâches essentielles sont les suivantes:

- S'assurer que le parcours est en bonne condition, que tous les officiels sont présents et prêts à remplir leurs fonctions, que les services de sécurité, médicaux et de contrôle sont prêts à intervenir ;
- S'assurer de l'identité des concurrents, de la numérotation correcte des motos/SSV, que rien n'empêche un concurrent de participer à la manifestation, suite à une sanction disciplinaire ou pour tout autre motif d'ordre administratif ou technique ;
- Lors de cas urgents de sécurité ou pour tout autre cas de force majeure, de retarder le départ d'une manifestation, de faire procéder à l'amélioration des conditions du parcours, d'arrêter prématurément une manifestation ou d'annuler une partie du parcours, ou une manifestation en tout ou partie ;
- Refuser à un concurrent ou à un moto/SSV de prendre le départ ou leur intimer l'ordre de se retirer de la course s'il juge cette mesure nécessaire pour des raisons de sécurité ;
- Respecter, et faire respecter les règlements FIM et appliquer les pénalités prévues au règlement liées aux infractions dont il a connaissance ;
- Donner des ordres pour faire évacuer du parcours, des sections et des alentours

toute personne refusant de se conformer aux ordres d'un officiel ;

- Signaler au Jury International FIM toutes les décisions prises ou à prendre et toute réclamation qui lui a été adressée ;
- Rassembler les rapports des chronométreurs et autres officiels d'exécution, ainsi que tout autre élément nécessaire pour lui permettre de présenter son rapport au Jury International FIM et de faire approuver les résultats provisoires de la manifestation.

Pour les manifestations comportant plus de 100 concurrents, un Directeur de Course adjoint et un Commissaire Technique adjoint titulaires de licences FMNR sont obligatoires.

3.9. Directeur technique FIM (optionnel)

Le Directeur Technique FIM est nommé par le Directeur de la Commission Technique Internationale en consultation avec le Directeur de la Commission Tout Terrain de la FIM.

Le Directeur Technique FIM n'est pas responsable des vérifications techniques, mais fera en sorte qu'elles soient effectuées conformément au Code Technique de la FIM.

Le Directeur Technique FIM travaillera en coopération avec le Commissaire Technique de la FMN et le Délégué FIM.

L'autorité et les responsabilités du Directeur Technique FIM comprennent mais ne sont pas limitées à (voir le Règlement Technique FIM de l'année en cours) :

Le Directeur Technique FIM rapportera toute préoccupation ou lacune relative aux vérifications techniques au Directeur de l'Epreuve FIM et au Délégué FIM et présentera des propositions pour résoudre ces problèmes.

Le Directeur Technique FIM est l'arbitre final en matière de problèmes techniques lors de la manifestation.

Le Directeur Technique FIM examinera avec le Commissaire Technique le(s) motorcycle(s)/SSV et l'(les) équipement(s) de protection de(s) concurrent(s) impliqué(s) dans un accident grave ou fatal et présentera un rapport écrit au Délégué FIM.

Le Directeur Technique FIM assistera à toutes les réunions du Jury, mais sans droit de vote.

3.10. Commissaire Technique

Les Commissaires Techniques, nommés par la FMNR, doivent vérifier les machines et l'équipement conformément aux règles FIM et au Règlement Particulier.

Ils doivent rédiger un rapport technique et remettre une copie signée au Président du Jury FIM.

3.11. Commissaire environnement

Le Commissaire environnement, nommé par l'organisateur ou par la FMNR, est responsable des aspects liés à l'environnement et il doit en particulier :

- S'assurer que le Code FIM de l'Environnement soit respecté ;
- Avoir accès à toute information relative à la manifestation et être à même de donner avant, pendant et après la manifestation, des recommandations au Président du Jury FIM ou au Directeur de Course sur tous les aspects de la manifestation pouvant avoir des conséquences néfastes sur l'environnement
- Être autorisé à assister, sans droit de vote, à toutes les séances ouvertes du Jury ;
- Rédiger un rapport sur la base de la check-list préparée par la CID ;
- Proposer des sanctions.

3.12. Chef du Service médical (CMO)

Le Chef du Service Médical, nommé par la FMNR, est responsable de tous les aspects médicaux et il doit en particulier :

- S'assurer que le Code Médical FIM est respecté.
- Inspecter tous les services médicaux/paramédicaux avant le début de la manifestation puis régulièrement durant la manifestation.
- S'assurer que tous les services et personnel médical/paramédical se trouvent à leur place et sont prêts à intervenir.
- Donner des informations et recommandations sur les concurrents blessés et tous les aspects de la manifestation qui peuvent avoir des conséquences médicales potentielles.
- Rédiger un rapport et en remettre une copie au Président du Jury FIM.
- Il doit assister à toutes les réunions du Jury International FIM.

3.13. Représentant CTT

La CTT peut nommer un Représentant, dans un rôle de supervision, à chaque manifestation.

3.14. Commissaires de piste

Les Commissaires de Piste sont nommés par la FMNR/l'organisateur.

Il est recommandé que les Commissaires de Piste soient détenteurs d'une licence FMNR de Commissaire de Piste. L'âge minimum pour les Commissaires de Piste est fixé à 18 ans.

Les Commissaires de Piste doivent avoir participé à une réunion avec le Chef Commissaire des Drapeaux, le Directeur de Course et/ou avec un officiel qualifié nommé par celui-ci.

Pour chaque poste de Commissaires de Piste, l'organisateur doit établir une liste avec les noms des Commissaires occupant le poste. Cette liste doit être remise au Directeur de Course, qui la transmettra au Président du Jury FIM avant le début des essais officiels.

Les Commissaires doivent être identifiables par des chemises uniformes ou dossards de couleur neutre, en aucun cas du jaune ou rouge, afin qu'ils ne puissent pas être confondus avec les drapeaux.

Par principe, il devrait y avoir un minimum de deux Commissaires disponibles par poste : un Commissaire de Piste (utilisant un drapeau) et un Commissaire (sans drapeau) pour apporter de l'aide à un coureur dans le but d'assurer la sécurité. Il est recommandé d'avoir un ou plusieurs Commissaires supplémentaires.

Cependant, la position et l'occupation de chaque poste sera décidée par, le Directeur de Course, lors du contrôle du circuit. Si nécessaire, la position et l'occupation de chaque poste peut être modifiée à tout moment.

Après la manifestation, les Commissaires de Piste doivent rester à disposition jusqu'à ce que le délai de réclamation/d'appel soit écoulé.

3.15. Chef Commissaire des drapeaux FIM (optionnel)

Le Chef Commissaire des Drapeaux FIM est nommé par le Directeur de la Commission Tout Terrain de la FIM.

Le Chef Commissaire des Drapeaux FIM doit être détenteur d'une Super Licence FIM de Directeur de Courses sur Sable.

Le Chef Commissaire des Drapeaux FIM n'est pas responsable des Commissaires de Piste, mais fera en sorte que leurs tâches soient effectuées conformément aux Règlements FIM.

Le Chef Commissaire des Drapeaux FIM travaillera en collaboration avec le Président du Jury FIM, le Directeur de Course et le Chef des Commissaires de Piste.

L'autorité et les responsabilités du Chef Commissaire des Drapeaux FIM comprennent mais ne sont pas limitées à :

- Le Chef Commissaire des Drapeaux FIM rapportera tout doute ou toute défaillance concernant les Commissaires de Piste au Directeur de Course et au Jury Internationale FIM et fera des propositions pour résoudre ces problèmes.
- Le Chef Commissaire des Drapeaux FIM assistera au contrôle du circuit et définira les

positions des Commissaires de Piste en collaboration avec le Directeur de Course.

- Le Chef Commissaire des Drapeaux FIM organisera un briefing avec les Commissaires de Piste.
- Le Chef Commissaire des Drapeaux FIM est l'arbitre final en matière de problèmes concernant les Commissaires de Piste lors de la manifestation.
- Le Chef Commissaire des Drapeaux FIM assistera à toutes les réunions du Jury Internationale, mais sans droit de vote.

3.16. Chef Marshals des drapeaux (optionnel)

Le Chef Marshal des drapeaux est nommé par la FMNR.

Le Chef Marshal des drapeaux est sous la responsabilité du Directeur de Course.

Le Chef Marshal des drapeaux est responsable des Commissaires de Piste et s'assurera que leurs fonctions sont exécutées conformément aux Règlements FIM.

Le Chef Marshal des drapeaux travaillera en collaboration avec le Président du Jury FIM, le Directeur de Course et les Commissaires de Piste.

L'autorité et les responsabilités du Chef Marshal des drapeaux comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- Le Chef des Commissaires de Piste signalera tout doute ou manquement concernant les Commissaires de Piste au Directeur de Course et au Jury International FIM et fera des propositions pour résoudre ces problèmes.
- Le Chef des Commissaires de Piste assistera au contrôle du circuit et définira les positions des Commissaires de Piste en collaboration avec le Directeur de Course FIM.
- Le Chief Flag Marshal organisera un briefing avec les Track Marshals.
- Le Chief Flag Marshal assistera à toutes les réunions du Jury International FIM mais sans droit de vote.

Dans un cas, si le Chef Marshal des drapeaux n'est pas nommé, ses responsabilités seront reprises par le Directeur de Course.

3.17. Procès-verbaux des réunions du Jury International

Les procès-verbaux doivent être rédigés dans une des deux langues officielles de la FIM. Ils sont établis par le Secrétaire du Jury et porteront sa signature et celle du Président du Jury FIM. Une copie de ces procès-verbaux doit être envoyée par voie électronique à l'Administration FIM

dans les 72 heures après la fin de la manifestation.

Les procès-verbaux indiqueront en détail les sanctions éventuellement infligées, les décisions prises sur toute réclamation présentée (dont une copie doit être jointe), les précisions concernant les accidents qui ont pu se produire, les irrégularités éventuellement constatées, ainsi que le point de vue du Jury International FIM en ce qui concerne le succès de l'organisation et les éventuelles observations qu'il juge utile de signaler.

3.18. Publications des décisions

Toutes les décisions nécessaires au déroulement de la manifestation ainsi que les résultats doivent être rendus publics dans les délais les plus raisonnablement brefs. Ces décisions doivent être publiées en anglais.

Toute décision judiciaire prononcée par le Jury International FIM doit être notifiée directement à la partie (aux parties) impliquée(s) sur le lieu de la manifestation ou, à défaut, adressée par courrier recommandé avec accusé de réception.

Dans tous les cas, la partie (les parties) impliquée(s) doit (doivent) au moins être notifiée(s) verbalement. Toutefois, il est préférable de notifier la décision du Jury Internationale FIM par un document écrit durant la manifestation en question. Sauf pour les cas, ce document/Cette notification de décision devra :

- Citer les noms et numéro de licence des Membres du Jury International FIM ;
- Citer le(s) nom(s) de la partie (des parties) impliquée(s) ;
- Dans le cas d'une réclamation, citer que la caution de réclamation a été payée par la partie qui introduit la réclamation ;
- Citer les raisons de l'action entreprise/réclamation ;
- Citer les articles auxquels l'action entreprise/réclamation fait référence ;
- Citer toute autre information obtenue lors de l'audience ;
- Citer la décision du Jury International FIM, ses preuves et les raisons en bref ;

Pour les décisions du Jury International FIM : devra être signé par le Président du Jury International FIM ;

Le coureur peut faire appel dans les 30 minutes après publication des résultats.

4. MOTOCYCLES, CATEGORIES, CLASSES ET SPECIFICATIONS

4.1. Motocycles, catégories et classes

Les manifestations de Coupe du Monde FIM des Courses sur Sable sont ouvertes aux motocycles tels qu'ils sont définis dans les Règlements FIM et Règlements Techniques Courses sur Sable :

Moto : motocycles de la Cat. I, Groupe A1, jusqu'à 450 cc ;

Junior1 : Cat. I, Groupe A1, au-dessus de 100cc jusqu'à 125cc pour les moteurs 2-temps (exclusivement 2-temps) ;

Junior2 : Cat 1, Group A1, au-dessus de 250cc pour les moteurs 4-temps (exclusivement 4-temps)

Quad : Cat III, Group G, up to 800cc (TBC)

Quad Junior : Cat III, Group G, up to 550cc (TBC)

Vintage : Production antérieure ou de 1996. Réservé aux motos dans leur forme de production d'origine.

SSV : Voir Règlement Technique Coupe du Monde FIM des Bajas 2023

4.2. Plaques numéros

Plaques numéros Avant

Sur la plaque-numéro avant du motocycle doivent toujours figurer (voir diagrammes) :

La couleur du fond conformément aux Règlements FIM ci-dessous, ainsi qu'aux Règlements Techniques Courses sur Sable FIM ;

Le numéro du coureur conformément aux Règlements FIM ci-dessous, ainsi qu'aux Règlements Techniques Courses sur Sable FIM ;

Le logo de la Coupe du Monde FIM comme indiqué sur le diagramme (Lo 70 mm x La 35 mm) ;

La publicité de l'équipe est autorisée sur la plaque avant dans un espace de 50 mm de la partie haute de la plaque-numéro ou en- dessous de la plaque-numéro :

Il doit y avoir un espace libre de minimum 10 mm entre le logo de la Coupe du Monde FIM et le numéro et la publicité de l'équipe.

La couleur du fond et des chiffres varie. Les couleurs suivantes seront utilisées, conformément au tableau de couleurs RAL. Les schémas de couleurs suivants seront utilisés :

| | Background couleur | Couleur du numéro | Logo |
|---------------|---------------------------|--------------------------|----------------|
| Moto | Bleue | Blanche | Coupe du Monde |
| Quad | Bleue | Blanche | Coupe du Monde |
| Junior | Blanche | Orange | Coupe du Monde |

| | | | |
|----------------|---------|---------|----------------|
| Femme | Blanche | Violet | Coupe du Monde |
| Vintage | Bleue | Blanche | Coupe du Monde |
| SSV | Bleue | Blanche | Coupe du Monde |

Les chiffres doivent être clairement lisibles pour les spectateurs et les officiels.

Le logo de la Coupe du Monde FIM doit être clairement visible.

Pour plus de détails, veuillez vous référer aux Règlements Techniques de la Coupe du Monde FIM des Courses sur Sable.

Plaques numéros latérales

Sur les plaques-numéros latérales du motocycle doivent toujours figurer :

Le numéro du coureur conformément aux Règlements FIM ci-dessous, ainsi qu'aux Règlements Techniques Course sur Sable FIM ;

Les chiffres doivent être clairement lisibles pour les spectateurs et les officiels.

Le logo de la Coupe du Monde FIM doit être clairement visible.

Pour plus de détails, veuillez-vous référer des Règlements Techniques FIM des Courses sur Sable.

4.3. Caméras embarquées

Il est interdit de monter toute caméra ou tout dispositif additionnel (y compris les supports) sur une partie quelconque du concurrent ou de son équipement notamment sur son casque

Une caméra embarquée pas autorisée pendant toute la manifestation, du début des séances d'essais jusqu'à la fin de la manifestation.

5. DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

5.1. Signaux officiels

La signalisation officielle par panneaux doit être indiquée au moyen d'un panneau noir, avec un grand numéro blanc 2, 1, 15 et 5 des deux côtés. Ces panneaux, fournis par l'organisateur de la Coupe du Monde FIM des Courses sur Sable, doivent être fabriqués dans une bonne qualité et

être clairement lisibles.

La signalisation officielle par drapeaux doit être indiquée au moyen de drapeaux mesurant minimum 750 mm de haut sur 600 mm de large, de la façon suivante :

| Signal | Signification |
|---|--|
| Drapeau rouge | Obligation pour tous les coureurs d'arrêter la course et de se rendre à l'endroit indiqué par les officiels. |
| (Tout faux départ doit être indiqué en brandissant un drapeau rouge) | |
| (Le drapeau rouge est prioritaire sur tous les drapeaux) | |
| Drapeau noir et panneau avec le numéro de coureur | Obligation pour le coureur en question d'arrêter la course et de quitter le circuit via la pit lane ou par l'accès du circuit au parc des coureurs. |
| Drapeau jaune, fixe | Danger, conduisez prudemment. |
| (Un drapeau jaune fixe sera présenté pendant 5 minutes maximum au début de la première séance d'essais libres et pendant le tour de reconnaissance qui précède une course de qualification ou une course) | |
| Drapeau médical | Personnel médical sur la piste ; roulez avec une prudence extrême. Les coureurs doivent rouler sur chaque saut individuellement sans faire de dépassements jusqu'à ce qu'ils aient passé la zone de préoccupation. |
| (Un drapeau médical doit être disponible à chaque poste de commissaire de piste). (Le drapeau médical est prioritaire sur les drapeaux jaunes fixes et agités) | |
| Drapeau bleu, agité | Attention, vous allez être dépassé par un coureur qui a un tour d'avance. Gardez votre trajectoire. |
| (Le drapeau bleu doit être utilisé par des commissaires de piste supplémentaires et spécialisés pour ce drapeau uniquement). | |
| (Un drapeau bleu fixe sera présenté pendant le tour de reconnaissance qui précède une course de qualification ou une course) | |
| Drapeau vert | En cas d'une session combinée d'Essais Libres et d'Essais Chronométrés : début des Essais Chronométrés. |
| | Dans le cas d'une Course : piste libre pour le départ de la course. |
| (Le drapeau vert peut être uniquement utilisé par un officiel spécialisé pour ce drapeau uniquement) | |
| Drapeau à damiers noirs et blancs | Fin des entraînements, des qualifications, du warm-up et de la course. |

Lorsque plusieurs drapeaux sont déployés dans la même zone, le drapeau prioritaire prime toujours sur les autres drapeaux.

Le non-respect du drapeau jaune agité et/ou du drapeau médical par un coureur (des coureurs) sera considéré comme un état de fait auquel aucune réclamation ne sera possible.

5.2. Vérifications administratives

Les coureurs engagés à la manifestation sont tenus de présenter leur licence de Coupe du Monde FIM des Courses sur Sable, l'autorisation de leur FMN et/ou de signer un bulletin d'engagement individuel lors d'un contrôle administratif effectué par la FIM/FMNR/les Organismes de la Coupe du Monde FIM.

Il est nécessaire de confirmer que tous les coureurs présents à la manifestation :

- Sont en possession de la licence valide de Coupe du Monde FIM des Courses sur Sable ;
- Ont l'autorisation de participer à la manifestation de leur FMN (uniquement pour les coureurs qui ne sont pas couverts par le Programme d'Assurance FIM) ;
- Ont dûment rempli le bulletin d'engagement officiel de la FIM pour la Coupe du Monde FIM de Courses sur Sable.

5.3. Vérifications techniques

Avant les essais, un contrôle technique doit être effectué conformément à la procédure et l'horaire prévu dans les Règlements FIM et/ou le Règlement Particulier de la manifestation.

Les vérifications techniques doivent s'effectuer sur le lieu même de la manifestation.

Le coureur et/ou le mécanicien et/ou le Chef d'Equipe doit assister aux Vérifications Techniques.

Lors de ces vérifications techniques, un coureur doit présenter pour vérification son casque, son équipement de protection totale du haut du corps et son maillot de course.

Un coureur peut être tenu de présenter une déclaration écrite et signée relative à la conformité de certains éléments de son motocycle.

Pendant la manifestation et par classe, les coureurs sont autorisés à utiliser uniquement le(s) motocycle(s)/Quad/SSV ayant été présentés au contrôle technique sous leur nom et leur numéro.

Lors du contrôle sonore initial et de la première inspection technique, un coureur (ou son mécanicien) ne peut présenter qu'un seul silencieux de réserve par motocycle. D'autres silencieux de réserve peuvent être présentés, après que tous les participants aient présenté leurs motocycles, ou durant les jours suivants la manifestation.

À tout moment pendant la manifestation :

A la demande du Directeur Technique FIM/Chef Commissaire Technique, un coureur doit se présenter ou présenter son (ses) motocycle(s) et/ou équipement au contrôle technique ;

Le coureur sera responsable de maintenir son(ses) motorcycle(s)/Quad/SSV et/ou équipement en conformité avec les règlements ;

Les données fournies par un coureur/motocycle peuvent être utilisées à des fins d'enquête. Le Directeur Technique FIM a le droit d'examiner ces données. Toute donnée examinée par le Directeur Technique FIM restera strictement confidentielle ;

Jury International FIM peut disqualifier un motorcycle dont la construction ou l'état est ou peut constituer une source de danger.

Contenance des réservoirs

Les machines devront être équipées de réservoirs respectant les contenances maximales suivantes :

- un réservoir de :12 litres pour les machines des catégories " Motos" et " Juniors" ;
- un réservoir de :22 litres pour les machines de la catégorie "Quads"
- À confirmer, pour les machines de la catégorie "SSV"

Les réservoirs ne devront posséder qu'un seul orifice de remplissage et qu'un seul orifice de sortie d'alimentation.

Des contrôles de contenance pourront être effectués. En cas de non-conformité avant le départ la machine pourra être refusée et après le départ la machine sera déclassée.

Le transport de récipients de carburant sur le pilote ou dans un récipient autre que le réservoir est formellement interdit sous peine de disqualification.

5.4. Contrôle du circuit

Un contrôle du circuit sera effectué par le Jury International le jour précédant les Essais Libres (généralement à 15h00, ou tout autre moment fixé par celle-ci).

Si cela s'avère nécessaire, un deuxième contrôle du circuit peut être effectué.

Le Chef du Service Médical, ainsi que le Chef Commissaire des Drapeaux FIM, doivent également assister au contrôle du circuit.

Si le Chef du Service Médical n'est pas présent, l'organisateur doit être prêt à discuter de tout sujet lié aux installations médicales autour de la piste : postes et effectifs du personnel pour chaque poste de secours, évacuation des coureurs blessés, etc.

Le Directeur de Course doit être prêt à discuter de tout sujet lié aux Commissaires de Piste : nombre de commissaires, positions, etc.

Les Membres du Jury International FIM, la Coupe du Monde FIM, de la FMNR ou de l'Organisateur ainsi que le Secrétaire de la Manifestation ou toute autre personne jugée nécessaire, peuvent également assister à ce contrôle de circuit.

5.5. Parc d'assistance

Un parc d'assistance sera mis en place ; un second parc d'assistance pourra être parallèlement mis en place pour des raisons d'espace ; accès aux parcs d'assistance est strictement interdits au public.

Une procédure et des horaires d'installation seront transmis aux teams ou pilotes concernés avant chaque épreuve.

Chaque pilote/team a droit à un emplacement (dont le numéro correspondra au numéro de course du pilote) pour son assistance. Les pilotes ont l'obligation d'inscrire leur numéro sur leur stand ou emplacement de façon visible depuis les allées du parc.

Le nombre maximum d'assistants autorisés par pilote est de trois. L'accès au parc d'assistance est interdit aux jeunes de moins de 16 ans, hormis aux pilotes participant à la course en cours. Tout outillage à moteur thermique est interdit dans le parc d'assistance.

Le parc d'assistance disposera d'une entrée et d'une sortie distincte. Par mesure de sécurité, la circulation dans le parc se fera en sens unique. Tout concurrent surpris à créer le désordre, à couper ou à prendre le parc dans le mauvais sens se verra infliger une sanction (voir tableau de pénalités). Tout assistant qui ne respectera pas la discipline du parc et créera des désordres entraînera la pénalisation du concurrent dont il assure l'assistance. A la sortie du parc, les concurrents reprendront obligatoirement le parcours au point de sortie et devront se faire identifier auprès du contrôleur sous peine d'être disqualifiés.

Le contrôle de la sortie du parc de ravitaillement sera sous la responsabilité d'un contrôleur technique ou d'un membre du club organisateur. La configuration de cette sortie du parc ne doit permettre le passage que d'une machine à la fois.

5.6. Stands de ravitaillement

Les stands de ravitaillement doivent être séparés du parc coureur. Les allées de circulation doivent avoir une largeur minimum de 2 – 4 mètres.

Un stand par équipe d'une surface d'environ 9 mètres carrés doit être prévu pour accueillir les pilotes, les mécaniciens et le matériel. Chaque concurrent devra y transporter ses jerricans et autres matériels (caisse à outils, etc.) et obligatoirement un extincteur, *a minima* de 2kg, poudre A B C, en état de fonctionnement. L'extincteur devra être placé d'une manière judicieuse et facilement vérifiable par les Commissaires. En dehors des concurrents, il est strictement interdit de pénétrer et circuler dans la zone des stands avec un engin à moteur quel qu'il soit.

Il est strictement interdit de fumer dans la zone des stands.

Tout système de nettoyage à haute pression est interdit dans le parc de ravitaillement.

Les concurrents doivent diminuer leur vitesse dans le couloir de décélération (30 km/h maximum). Il est interdit d'y effectuer des dépassements. Dans la zone de ravitaillement, la circulation doit s'y faire en sens unique. La vitesse est limitée dans le parc et fera l'objet de contrôles radars et/ou de sanctions par les officiels. Un commissaire sera positionné à l'entrée du parc ravitaillement et fera observer un arrêt au pilote avant son entrée dans le stand.

5.7. Assistance - Réparations

La machine pourra être réparée par l'assistance et le pilote. Les réparations devront être effectuées aux stands.

Toutes les pièces pourront être changées, sauf celles marquées par le Commissaire Technique, à l'exception d'un autre silencieux marqué. Les soudures sont interdites dans les stands.

En dehors des stands, sur la piste, seules sont admises les petites réparations (bougie, chaîne, levier, etc). Les réparations et le changement de gants et/ou de lunettes devront être effectués par le pilote avec les outils ou le matériel qu'il porte sur lui, sur le bord de la piste à condition que la machine soit bien rangée et ne présente aucun danger pour la sécurité des concurrents. Toute aide extérieure quelle qu'elle soit est interdite sous peine de sanction (voir le tableau des pénalités).

La communication radio du pilote avec son manager, son mécanicien ou toute autre personne est strictement interdite sous peine de sanction.

Tout déplacement dans le parc pilotes et ses alentours devra se faire moteur éteint en poussant le motocycle. Tout manquement à cette règle sera passible de sanctions sportives.

5.8. Briefing avec les coureurs

Toutes les informations relatives à la manifestation seront envoyées par courrier électronique aux coureurs et officiels.

En complément de ce "briefing électronique", il y aura une démonstration de la procédure de départ complète.

5.9. Essais chronométrés :

L'organisation des essais chronométrés est facultative. Elle sera détaillée dans le Règlement Particulier de l'épreuve.

5.10. Tour de reconnaissance

L'organisation du Tour de Reconnaissance est facultative. Elle sera détaillée dans le Règlement Particulier de l'épreuve.

5.11. Procédure de départ

L'Officiel qui ordonnera l'abaissement de la grille de départ est nommé par le Directeur de Course.

Un départ collectif avec moteurs en marche sera effectué.

Les coureurs peuvent choisir librement leur position sur la grille de départ en fonction de leur ordre de départ et des places disponibles.

Un coureur se rend à la grille de départ avec le motorcycle/Quad/SSV qu'il utilisera pour la course en question.

Dès qu'un coureur a pris sa place sur la grille de départ, il ne peut plus en changer, ni retourner à la zone d'attente ou recevoir de l'aide avant le départ.

Les officiels nécessaires, les photographes et cameramen TV sont les seules personnes admises dans cette zone.

Le départ pourra être donné "à l'élastique", à l'aide d'une grille de départ type " Motocross" suffisamment large ou par tout autre dispositif approuvé par la Commission Tout Terrain (CTT).

La ligne de départ devra pouvoir accueillir au minimum 30 pilotes moto ou 20 pilotes quad (sauf disposition contraire prévue dans l'arrêté d'homologation du circuit.

Pour les catégories Juniors, l'entrée en piste se fera dans l'ordre des numéros.

Pour les autres catégories, la mise en grille des pilotes sera effectuée en fonction des résultats obtenus lors des essais chronométrés (si les essais chronométrés ont lieu, par exemple entrera en 1er le pilote ayant réalisé le meilleur temps des essais, puis le second et ainsi de suite jusqu'au dernier pilote qualifié.

Des panneaux « couper les moteurs », « 15 secondes » et « 5 secondes » devront être prévus.

Deux types de départ sont autorisés :

-le départ collectif en ligne,

-le départ en vagues.

5.12. Courses

Procédure d'arrivée

La course sera considérée comme terminée à l'abaissement du drapeau à damier sur la moto classée 1ère au classement une fois le temps réglementaire écoulé.

Seront classés, les pilotes ayant franchi la ligne d'arrivée dans les 30 minutes qui suivent l'arrivée du premier lorsque le circuit fait jusqu'à 10 kms et 45 minutes lorsque le circuit fait plus de 10 kms, suivis des pilotes n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée.

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de Course pourra moduler la durée de l'épreuve en concertation avec le Jury International FIM et l'organisateur.

Sur drapeau à damier :

En cas de force majeure ne nécessitant pas un arrêt de la course immédiat (exemple : montée de la marée plus rapidement que prévue), le Jury International pourra réduire la durée de l'épreuve en présentant aux pilotes un panneau 1 tour. La présentation de ce panneau aux pilotes a pour objet de leur signifier un arrêt prématuré de l'épreuve. Le drapeau à damier sera abaissé sur le premier pilote franchissant la ligne d'arrivée après avoir réalisé un tour complet.

Sur drapeau rouge :

S'il est nécessaire d'interrompre immédiatement une course en raison d'un accident ou d'un incident qui rend dangereux son déroulement, un drapeau rouge sera présenté par le Directeur de Course ou son (ses) adjoint(s). La décision d'arrêter la course ne peut être prise que par le Directeur de Course. A la présentation de ce drapeau, les pilotes doivent immédiatement réduire leur vitesse et rejoindre le parc de ravitaillement à allure modérée.

En cas d'interruption de la course, le classement de l'épreuve sera établi suivant l'ordre de passage des pilotes sur la ligne d'arrivée au tour précédent l'arrêt de la course, à la condition toutefois qu'au moins 5 pilotes soient classés dans le même tour. A défaut, il faudra se référer au tour précédent où au moins 5 pilotes étaient classés.

Ex : la Jury International présente le drapeau rouge alors que le leader est seul dans son 10ème tour, le classement ne pourra être établi sur la base du 9ème tour, mais sur la base du 8ème tour si 5 pilotes étaient classés dans ce tour.

A l'inverse, si le leader et au moins 4 autres pilotes étaient dans leur 10ème tour lorsque la Jury International présente le drapeau rouge, alors le classement pourra être établi suivant l'ordre de passage des pilotes sur la ligne d'arrivée du 9ème tour.

Dans le cas où le drapeau rouge serait présenté après l'abaissement du drapeau à damiers, le classement de l'épreuve serait établi comme suit :

Pour tous les coureurs à qui le drapeau à damiers a été présenté avant l'interruption, un classement partiel sera établi à la fin du dernier tour de course.

Pour tous les coureurs à qui le drapeau à damiers n'a pas été présenté avant l'interruption, un classement partiel sera établi à la fin de l'avant dernier tour de course.

Le classement complet sera établi en combinant les deux classements partiels obtenus ci-dessus selon la procédure tours/temps.

5.13. Procédure « Stop and Go »

En cas de non-respect de certains points du Règlement, la procédure « stop and go » pourra être appliquée selon décision du Jury.

Afin d'appliquer cette procédure, une zone sera mise en place juste avant la ligne d'arrivée.

Cette zone sera signalée par un affichage situé en amont de la zone d'arrêt par un officiel désigné par le Jury International FIM.

Sur ordre du Directeur de Course, le responsable du « stop and go » affichera le numéro du pilote sanctionné qui aura alors un nombre de 3 tours maximum pour s'arrêter au « stop and go ». Si le « stop and go » est présenté dans les 3 dernières tours, le pilote devra effectuer son arrêt avant la présentation du drapeau à damier. A défaut une pénalité de temps sera appliquée par le Jury International FIM.

6. APRÈS LA COURSE

6.1. Parc fermé d'arrivée

La mise en place d'un parc fermé d'arrivée est obligatoire. Ce parc fermé devra être au plus près de l'arrivée et clôturé pour qu'aucune personne non-autorisée ne puisse y accéder.

A la fin de l'épreuve, les motos/SSV des trois premiers au classement scratch de l'épreuve (au minimum) seront placées en parc fermé par le pilote ou un accompagnateur afin de procéder à un contrôle technique.

Les véhicules qui ne seront pas immédiatement rentrés en parc fermé seront pénalisés.

6.2. Vérification technique finale

Sans qu'il en soit fait obligation, un contrôle complet et détaillé comportant le démontage du motorcycle/SSV des concurrents classés aux premières places de chaque catégorie, ainsi qu'éventuellement pour tout autre concurrent, pourra être entrepris à la discrétion absolue du Jury International.

Si un contrôle complet avec démontage du moteur doit être effectué et si les conditions techniques sur place à la fin de la course, ne sont pas appropriées, le motorcycle/SSV sera plombé et rapatrié dans le pays de la FMNR.

Les démontages et contrôles s'effectueront en présence du Commissaire Technique de la manifestation chez le représentant du constructeur dudit véhicule. Les frais de transport seront à la charge de l'organisateur.

6.3. Résultats

6.3.1. Générale

Coupe du Monde FIM des Courses sur Sable

Le directeur de course est responsable du chronométrage. La Société de Chronométrage choisie par l'Organisateur a la responsabilité de lui fournir le classement au format officiel FIM.

Le chronométrage continuera jusqu'à :

- a) 5 minutes après la fin de chaque séance d'essais libres ou chronométrés ;
- b) 5 minutes après l'arrivée du vainqueur de la course (= Course de Qualification, et/ou Course) en question.

Le vainqueur d'une course est le coureur qui franchit le premier la ligne d'arrivée.

Une course se termine officiellement à la fin du tour dans lequel le drapeau à damiers a été présenté au vainqueur.

Les coureurs qui suivent le vainqueur seront arrêtés lorsqu'ils passent la ligne d'arrivée.

La prise de temps lors du franchissement d'une ligne de contrôle est enregistrée à l'instant où la partie la plus avancée du motocycle franchit la ligne.

Les coureurs doivent franchir la ligne d'arrivée dans les 5 minutes qui suivent l'arrivée du vainqueur, c.à.d. que les coureurs ont 5 minutes pour terminer le tour, sinon il ne sera pas pris en compte dans leur résultat. La procédure pour déterminer l'ordre dans les résultats des coureurs qui n'ayant pas terminé le tour dans les 5 minutes après l'arrivée du vainqueur sera selon le nombre de tours effectués et, en cas d'ex æquo, selon leur ordre d'arrivée à la fin du tour précédent.

Dans le cas où, par erreur, le drapeau à damiers a été présenté après le temps officiel/la distance officielle, l'ordre d'arrivée sera déterminé par l'ordre de course lors du temps officiel/de la distance officielle.

Tous les résultats doivent être approuvés par le Jury International FIM.

Les résultats ne seront officiels qu'au terme du délai de réclamation.

Si un appel est interjeté, les résultats ne peuvent pas être considérés comme définitifs avant qu'une décision ne soit prise par l'organe compétent.

6.3.2. Points

Des points comptant pour la Coupe du Monde FIM sont attribués dans chaque Course aux coureurs, dans chaque catégorie et classe de la Coupe du Monde FIM des Courses sur Sable, selon l'échelle suivante :

| Position | Points |
|------------------|-----------|
| 1 ^{ème} | 25 points |
| 2 ^{ème} | 20 points |
| 3 ^{ème} | 16 points |

| | |
|------------------------------|------------------|
| 4ème | 13 points |
| 5ème | 11 points |
| 6ème | 10 points |
| 7ème | 9 points |
| 8ème | 8 points |
| 9ème | 7 points |
| 10ème | 6 points |
| 11ème | 5 points |
| 12ème | 4 points |
| 13ème | 3 points |
| 14ème | 2 points |
| 15ème et les suivants | 1 point |

6.3.3. Présentation et Publication des résultats

Les résultats devront présenter au minimum les informations suivantes :

- Logos de la FIM et de la FMNR, de l'Organisateur/Moto Club et de la Coupe du Monde ;
- Titre de la manifestation ;
- Numéro IMN ;
- FMNR ;
- Date et lieu de la manifestation ;
- Catégorie et classe ;
- Position, numéro, nom et prénom des coureurs ;
- La FMN du coureur ;
- La nationalité du coureur ;
- Le motorcycle/Quad/SSV du coureur ;
- Le nombre de tours et temps de tous les coureurs ;
- Points de Coupe du Monde obtenus par le coureur ;
- Le nombre de coureurs classés ;
- La vitesse moyenne du vainqueur ;
- Le nom du coureur qui a effectué le meilleur tour en course, son temps et sa vitesse moyenne ;
- L'heure de la publication des résultats ;
- Le nom et la signature du Président du Jury FIM ;
- Le nom et la signature du Directeur de Course.

Les résultats des essais et des qualifications ainsi que des courses doivent être communiqués au Jury International.

Les résultats de la Coupe du Monde FIM des Courses sur Sable doivent être publiés dès que possible avec la signature du Directeur de Course et l'heure à laquelle il l'a fait après chaque course.

Les résultats finaux de chaque course de Championnat du Monde FIM doivent être transmis à

l'Administration FIM dans l'heure qui suit leur approbation.

Le Chef Chronométrateur est responsable de cette transmission, qui doit être faite selon la procédure définie par le Département IT de la FIM.

6.3.4. Classement final de la Coupe du Monde

Le classement final de la Coupe du Monde FIM de Course sur Sable sera établi sur la base du cumul des résultats obtenus sur l'ensemble des épreuves du calendrier de la Coupe du Monde FIM des Courses sur Sable. Ceci est valable dans toutes les catégories (Moto, Quad, Vintage et SSV) ainsi que dans tous les Trophées (Femme, Junior et Vétéran).

A l'issue de la Coupe du Monde FIM de Course de Sable, le concurrent ayant obtenu le plus de points au classement de sa catégorie se verra décerner le titre de vainqueur de la Coupe du Monde FIM de Course de Sable correspondante.

Tie

En cas d'ex aequo à la fin de la Coupe du Monde FIM de Course sur Sable, le concurrent ayant obtenu la meilleure place dans la dernière épreuve sera classé premier.

6.4. Cérémonie de remise des prix

Une Cérémonie de Remise des Prix, sous la responsabilité de l'organisateur, doit avoir lieu à la fin de chaque Course sur Sable. L'horaire et le lieu exact doivent être mentionnés dans le RP.

Les trois premiers concurrents de chaque catégorie recevront un trophée ainsi que tout autre cadeau approprié, fourni par l'organisateur.

Pendant cette Cérémonie de Remise des Prix, l'hymne national du pays auquel appartient le vainqueur (le passeport faisant foi) pourra être joué.

Les drapeaux nationaux des trois premiers (le passeport faisant foi) pourront être hissés en même temps.

Les organisateurs de la manifestation finale de la Coupe du Monde FIM des Courses sur Sable mettront sur pied une cérémonie pour récompenser les trois premiers concurrents au classement général de la Coupe du Monde, pour chaque catégorie.

Si un concurrent est absent de la Cérémonie de Remise des Prix, sans l'autorisation préalable du Directeur de Course, il se verra infliger une amende de EUR 200.

6.5. Règles environnementales

Les règles environnementales doivent être prises en compte par les concurrents et les organisateurs :

- Il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental. La dimension minimum du tapis sera conforme à l'article 5.1 du Code Environnemental et d'une dimension au moins égale au gabarit hors tout de la machine ;
- Prévoir dans le parc d'assistance et de ravitaillement des points de dépôt des liquides (bidons ou fûts) pour huiles, liquides de refroidissement, de freins, etc... ;
- Être attentif au niveau sonore des machines et de la sonorisation, orienter les hauts parleurs vers le public et non vers les riverains ;
- Faire des annonces renouvelées au micro pour sensibiliser les pilotes aux règles environnementales et leur demander de reprendre les pneus usagés et tous les déchets qu'ils auraient pu produire ;
- Prévoir dans le parc assistance et aux abords des containers, poubelles et sacs à ordures en nombre suffisant (participants et public), un ou plusieurs points d'eau, des toilettes et douches H et F pour les participants, ainsi que des toilettes pour le public ;
- Prendre toutes dispositions pour préserver l'environnement, préserver les cultures, empêcher le stationnement sur les bas-côtés des routes (prévoir parkings), installer des sacs poubelles et les renouveler si nécessaire ;
- Enlever dès la fin de l'épreuve toute la signalétique qui aurait été posée sur les itinéraires et les accès au site ;
- Les programmes ou tout autre support promotionnel devront inclure quelques lignes adressées au public sur le respect de l'environnement tel que : "des poubelles sont à votre disposition, utilisez-les" ou "ne piétinez pas les cultures", etc... ;
- Les "Tear-off" ou écrans jetables sont interdits ;

6.6. Réclamations / Appels

Toute réclamation devra être interjetée conformément à la procédure du Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM. Elle devra être faite par écrit et remise au Directeur de Course accompagnée de la caution en vigueur, montant qui ne sera pas restitué si la réclamation est rejetée.

Si la réclamation nécessite un démontage et montage de différentes parties d'un motorcycle/Quad/SSV, le réclamant devra verser une caution supplémentaire.

Tous frais occasionnés par les travaux et par le transport du motorcycle/ SSV seront à la charge du réclamant, si la réclamation s'avère non- fondée. Dans le cas contraire, ils sont à la charge du concurrent visé par la réclamation.

Le délai de réclamation sera d'une demi-heure à compter de l'heure d'affichage du classement général officiel.

TABLEAU DE PENALITES (à confirmer)

| Tableau Récapitulatif des pénalités | Article | Départ Refusé/Stop and Go | Disqualification | Pénalité de temps | Pénalité financière | Decision/Pénalités/Sanctions du JI |
|--|----------------|----------------------------------|-------------------------|--------------------------|----------------------------|---|
| Non-respect des horaires des contrôles administratifs et techniques | X | | | | | Sanction du JI |
| Non-respect de l'ordre d'entrée pré grille ou pré parc | X | Stop and Go | | 1` | | |
| Non-respect de l'ordre d'entrée en grille | X | Stop and Go | | 1` | | |
| Conduite dangereuse dans le convoi | X | | | | | Jusqu'à la Disqualification |
| Retard sortie de pré grille ou pré parc | X | | | | | Sanction du JI |
| Rouler en sens inverse sur la piste | X | | X | | | |
| Couper le parc d'assistance pour rejoindre les stands | X | | | | | Jusqu'à la Disqualification |

| | | | | | | |
|--|---|-----------------------|--|----|--|---------------------------------------|
| Circuler sans casque (piste, stands, parc coureur) | X | | | | | Jusqu'à la Disqualification |
| Non mise en place du coupe-circuit (quad) | X | Stop and Go | | 1` | | |
| Au départ machine non mise en route par le pilote | X | Stop and Go | | 1` | | |
| Démarrage à la poussette avant le signal du Direction de Course | X | Stop and Go | | 1` | | |
| Départ anticipé | X | Stop and Go | | 1` | | |
| Couper le circuit | X | | | | | Jusqu'à la Disqualification |
| Non-respect des Drapeau a) 1ere Infraction b) Récidive | X | a) Stop and Go | | | | b) Jusqu'à la Disqualification |
| Non-respect du "Stop and Go" | X | | | | | Jusqu'à la Disqualification |
| Aide extérieure a) 1ere Infraction b) Récidive | X | a) Stop and Go | | | | b) Jusqu'à la Disqualification |

| | | | | | | |
|---|---|--|---|--|--|---|
| Réparations sur la piste par le pilote contraire au Règlement a) 1ere Infraction b) Récidive | X | | | | | a) 1 tour de pénalité b) Jusqu'à la Disqualification |
| Toute intervention sur la machine sans le parc fermé sans avoir reçu au préalable l'autorisation des Officiels | X | | | | | Mise hors course |
| Transpondeur ou puce manquant au départ de la course | X | | | | | Pilote non classé |
| Transport d'essence en dehors du réservoir | X | | X | | | Disqualifications |
| Communication radio du pilote avec son managers/mécanicien | X | | X | | | Disqualifications |
| Non-respect des consignes des commissaires en dehors du circuit | X | | | | | Jusqu'à la Disqualification |

| | | | | | | |
|--|---|------------------|------|--|--|--|
| Déplacement dans le parc pilotes et ses alentours moteur allumé | X | | | | | Jusqu'à la Disqualification |
| Usage d'une machine non passée au contrôle technique | X | | X | | | Disqualifications |
| Casque ou équipement non conforme | X | Départ refusé | | | | |
| Usage d'un équipement et ou d'une machine non conforme | X | | | | | Jusqu'à la Disqualification |
| Réservoir et/ou capacité non-conforme a) Avant le départ b) Après le départ | X | a) Départ refusé | b) X | | | b) Disqualification |
| Machine présentant un niveau sonore non-conforme a) Avant le départ b) Pendant l'épreuve c) Après le départ | X | a) Départ refusé | | | | b) Réparation immédiate sous peine de disqualification c) Rétrogradation de 10 places |

| | | | | | | |
|---|----------|--|----------|--|--|-------------------------------------|
| Machine ne pouvant être contrôlée correctement lors des vérifications techniques d'avant épreuve (régime moteur maximum non atteint par exemple) | X | Départ refusé | | | | |
| Machine ne pouvant satisfaire aux contrôles techniques d'après arrivée dans les 30 minutes qui suivent sont entrée au...parc fermé | X | | | | | Rétrogradation 10 places |
| A l'arrivée, machine non présentée | X | | X | | | Disqualification |
| Ravitaillement | | | | | | |
| Installation de type derrick | X | Départ refusé du pilote assisté | | | | Disqualification |
| Ravitaillement en dehors des stands | X | | X | | | |

| | | | | | | |
|---|----------|---------------------------|--|--------------|--|--|
| Ravitaillement moteur en marche | | | | | | |
| Non-respect de l'emplacement alloué aux pilotes a) 1ere Infraction b) Récidive | X | a) Stop and Go | | a) 1` | | b) Jusqu'à la Disqualification |
| Ravitaillement moteur en marche a) 1ere Infraction b) Récidive | X | | | | | a) Avertissement b) Jusqu'à la Disqualification |
| Défaut d'extincteur dans le stand Absence du (des) numéro(s) pilote (s) a) 1ere Infraction b) Récidive | X | | | | | a) Avertissement b) Jusqu'à la Disqualification |
| Vitesse excessive dans les stands | X | b) Stop and Go | | 1` | | a) Avertissement |

Coupe du Monde FIM des Courses sur Sable

| | | | | | | |
|---|---|--|---|--|---|--|
| a) 1ere Infraction b) Récidive | | | | | | |
| Soudure faite dans les stands | X | | X | | | Disqualification |
| Rouler à l'envers dans les stands | X | | | | | Jusqu'à la Disqualification |
| Usage d'un matériel à moteur thermique a) 1ere Infraction b) Récidive | | | | | | a) Avertissement et évacuation du matériel b) Jusqu'à la Disqualification |
| Non utilisation du tapis environnemen tal | | | | | X | |
| Utilisation de Tear-Off | | | | | X | |
| Non dépôt des huiles et liquides dans les bacs prévus à cet effet a) 1ere Infraction b) Récidive | | | | | | a) Avertissement b) Jusqu'à la Disqualification |

| | | |
|---|-------------------------|------------------|
|  The logo of the Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM), featuring a blue circular emblem with the letters 'FIM' in white, set against a background of stylized wings and a gear-like border. | <p>Organiser's logo</p> | <p>FMNR LOGO</p> |
|---|-------------------------|------------------|

Coupe du Monde FIM des Courses sur Sable

SUPPLEMENTARY REGULATIONS REGELEMENT PARTICULIERE POUR MOTOS, QUADS ET VÉHICULES D'ASSISTANCE

1. GENERAL INFORMATION /INFORMATION GÉNÉRALE

Title of the event / *Titre de la manifestation* :

FIM Sand Race World Cup/ *Coupe du Monde FIM des Courses sur Sable de* : (Country / Pays)

Categories and Classes:

IMN:

Date:

Organising FMN / *FMN organisatrice* :

Venue of the event / *Lieu de la manifestation* :

The event is organised in accordance with the FIM Sporting Code, Appendices and Regulations. / *Cette manifestation est organisée conformément au Code Sportif, aux Annexes et aux Règlements FIM.*

1.1. Acces/accès (see attached map /voir plan annexé) :

Nearest airport/ *Aéroport le plus proche* :

Motorway/Autoroute :

Nearest town / *Ville la plus proche* :

1.2. Circuit (see map attached / un plan du circuit est annexé) :

Name/ *Nom* :

Length of the Course/ *Longueur de la piste* :

Minimum width/*Largeur minimale* :

1.3. Organiser/ Organisateur :

Name/ *Nom* :

Address/*Adresse* :

Tel:

E-mail:

Website:

1.4. Secretariat of the Event /*Secretariat de la Manifestation* :

Address/*Adresse* :

Tel:

E-mail:

Website:

Open on/ *Ouvert le* :

2. OFFICIALS & FIM LICENCE NO /OFFICIELS & LICENCE FIM NO :

| Officials | Licence No |
|--|-------------------|
| FIM Jury President/President du Jury Internationale FIM | |
| FIM 2nd Member of the Jury /2eme Membre du Jury FIM | |
| FMNR 3rd Member of the Jury/3eme Membre du Jury FMNR | |
| FIM Technical Director/ Directeur Technique FIM | |
| Clerk of the Course/ Directeur de Course : | |
| Chief Flag Marshal /Chef Commissaire de Drapeau | |
| Chief Technical Steward/Chef Commissaire de Drapeau | |
| Chief Timekeeper/Chef Chronométrateur: | |
| Chief Medical Officer/ Chef du Service Medical | |
| Environmental Steward/ Commissaire Environnement : | |

The event will be organised in conformation with the International FIM Sporting Code, the CTT Regulations, the general rules of the FMNR, when applicable, and these Supplementary Regulations which have been duly examined and approved by the FIM International Jury.

La manifestation est organisée conformément au Code Sportif de la FIM, aux règlements de la CTT, aux règlements généraux de la FMNR, lorsque applicable et au présent Règlement Particulier qui a été examiné et approuvé par Jury International FIM.

3. ENTRIES/ ENGAGEMENTS :

Entries must be made on-line via /Les demandes d'engagements doivent être envoyés à :

Open date of entries/date d'ouverture des engagements :

Closing date of entries/ date de clôture des engagements :

4. TIME SCHEDULE/ HORAIRE :

5. CIRCUIT CONTROL/CONTRÔLE DU CIRCUIT :

6. ADMINISTRATIVE AND TECHNICAL CONTROL/VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES :

Venue/ Lieu :

Time/ Horaire :

Details :

7. INSURANCE /ASSURANCE :

In accordance with FIM Sporting Code Art. 110.1.1 et Art. 110.1.3/ Conformément au Code Sportif l'Art. 110.1.1 et l'Art. 110.1.3.

8. PROTEST AND APPEALS :

In accordance with FIM Disciplinary and Arbitration Code / Conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage.

9. PRIZE-GIVING CEREMONY:

Venue of the prize-giving ceremony /Lieu de la cérémonie de remise des prix :

Time/ Horaire :

Place and date/ Lieu et date :

The Clerk of the Course/ Directeur de Course :

Enclosed:

- Safety Plan/ *Plan de sécurité*
- Time Schedule/ *Horaire*
- Map of the circuit/ *Plan du circuit*
- Access map/ *Plan d'accès*
- Additional Information/ *Information complémentaire*